

Royaume du Maroc



DIRECTION DES ASSURANCES ET DE LA PREVOYANCE

Rapport d'activité des régimes de retraite 2007

*Direction des assurances et
de la prévoyance sociale*

***DIRECTION DES ASSURANCES
ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE***

***QUARTIER ADMINISTRATIF RABAT-CHELLAH
RABAT – MAROC***

TEL: 037.67.74.69 / 037.67.74.70 FAX: 037.67.75.44

@email : daps@daps.finances.gov.ma

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	4
CADRE INSTITUTIONNEL.....	5
CHAPITRE I : PRINCIPAUX REGIMES DE RETRAITE... ..	7
<u>SECTION 1 : INDICATEURS DEMOGRAPHIQUES</u>	8
1) Adhérents.....	8
2) Actifs cotisants.....	10
3) Bénéficiaires.....	12
4) Rapport démographique.....	15
<u>SECTION 2 : INDICATEURS FINANCIERS</u>	17
1) Ressources.....	17
2) Dépenses.....	20
3) Provisions et réserves.....	24
4) Placements.....	27
CHAPITRE II : REGIMES COMPLEMENTAIRES.....	31
<u>SECTION 1 : REGIME COMPLEMENTAIRE DU RCAR.....</u>	32
<u>SECTION 2 : REGIME COMPLEMENTAIRE DE LA CIMR.....</u>	34
CHAPITRE III : REGIMES INTERNES.....	35
<u>SECTION 1 : INDICATEURS DEMOGRAPHIQUES.....</u>	36
1) Actifs cotisants	36
2) Bénéficiaires.....	38
3) Rapport démographique.....	40
<u>SECTION 2 : INDICATEURS FINANCIERS.....</u>	42
1) Ressources.....	42
2) Dépenses.....	44
3) Provisions et réserves.....	49
LEXIQUE :.....	51

INTRODUCTION

Constitué par les principaux régimes de retraite (CMR, RCAR, CNSS, CIMR) ainsi que par les régimes internes institués au sein de certains établissements publics, le secteur de la retraite au MAROC couvre actuellement une population d'environ 2,99 millions d'affiliés actifs et sert des prestations à plus de 1 025 831 allocataires.

Les ressources de ces régimes ont atteint 39 769,96 millions de dirhams en 2007 contre 38 614,66 millions en 2006. Elles sont constituées essentiellement des cotisations et des contributions qui représentent plus de 64% de la structure globale, soit 25 629,94 millions de dirhams en 2007 contre 24 043,49 millions en 2006.

Les prestations allouées par ces organismes ont, de leur côté, atteint 23 948,25 millions de dirhams en 2007 contre 22 176,39 millions en 2006.

Les réserves et les provisions constituées au 31 décembre 2007 s'élèvent à 163 289,98 millions de dirhams contre 148 446,04 millions en 2006.

Le portefeuille des placements effectués par ces régimes a atteint 124 468,20 millions de dirhams en 2007 contre 111 723,58 millions en 2006.

Les produits financiers générés par les différents placements ont atteint 10 061,20 millions de dirhams en 2007 contre 10 030,95 millions en 2006.

CADRE INSTITUTIONNEL

Les mesures d'ordre législatif et réglementaire afférentes au secteur de la retraite et publiées au Bulletin officiel au titre de l'exercice 2007 se situent dans les textes suivants :

- Dahir n° 1-02-333 du 8 safar 1428 (26 février 2007) Dahir portant publication de la Convention faite à Rabat le 24 juin 2002 portant révision de la Convention générale de sécurité sociale entre le Royaume du Maroc et le Royaume des Pays-Bas signée à Rabat le 14 février 1972 telle que révisée et signée le 30 septembre 1996 et de l'Arrangement administratif fait à Rabat le 24 juin 2002 portant révision de l'Arrangement administratif du 3 novembre 1972 relatif aux modalités d'application de la Convention générale de sécurité sociale entre le Royaume du Maroc et le Royaume des Pays-Bas, signée à Rabat le 14 février 1972, telle que révisée et signée le 30 septembre 1996, tel que révisé par les arrangements administratifs signés à Rabat le 30 septembre 1996 et le 22 juin 2000.

- Décret n° 2-07-232 du 12 jourmada II 1428 (28 juin 2007) modifiant le décret n° 2-75-329 du 9 rabii I 1397 (28 février 1977) relatif à l'assurance volontaire au régime de sécurité sociale.

Par le présent décret, les montants versés au titre des cotisations de l'assurance volontaire qui ne sont pas effectués dans les trente jours qui suivent la date d'émission de l'état de mise en recouvrement sont passibles de la majoration de retard de 3% pour le premier mois de retard et de 1% pour chaque mois de retard supplémentaire.

En ce qui concerne les montants versés après le délai réglementaire fixé et qui sont effectués avant la date de la publication de ce décret, sont exonérés, à titre exceptionnelle, de la majoration de retard et pris en compte pour la détermination du droit aux prestations.

- Décret n° 2-07-234 du 12 jourmada II 148 (28 juin 2007) modifiant le décret n° 2-01-2723 du 27 hijra 1422 (12 mars 2002) fixant le taux des cotisations dues à la Caisse nationale de sécurité sociale.

En vertu de ce décret, le taux de cotisation due par l'employeur à la CNSS pour la couverture des dépenses relatives aux allocations familiales est fixé à 6% de la rémunération brute mensuelle du salarié au lieu de 7,50%.

- Décret n° 2-07-237 du 12 jourmada II 1428 (28 JUIN 2007) portant revalorisation des pensions servies par la Caisse nationale de sécurité sociale.

Selon ce décret, le montant mensuel de toute pension servie par la Caisse nationale de sécurité sociale, est revalorisé de 4% de sa valeur et ce, à partir du 1^{er} janvier 2006.

- Décret n° 2-07-1238 du 8 hija 1428 (19 décembre 2007) modifiant le décret n° 2-77-551 du 20 chaoual 1397 (4 octobre 1977) fixant les modalités d'application du Régime collectif d'allocation de retraite (régime général).

- Décret n° 2-07-1239 du 8 hija 1428 (19 décembre 2007) modifiant et complétant le décret n° 2-92-927 du 13 rejeb 1413 (7 janvier 1993) fixant les modalités d'application du Régime collectif d'allocation de retraite (régime complémentaire).

Les décrets précités visent le changement des articles 67 et 56 respectivement des décrets n° 2-77-551 relatif au régime général et n° 2-92-927 relatif au régime complémentaire et ce, en élargissant la liste des emplois RCAR aux autres actions non côtés sur autorisation du ministère chargé des finances.

- Arrêté du ministre des finances et de la privatisation n°1244-07 du 12 joumada II 1428 (28 juin 2007) modifiant l'arrêté du ministre des finances, du commerce, de l'industrie et de l'artisanat n° 1253-97 du 6 rejeb 1418 (7 novembre 1997) fixant les modalités de fonctionnement des provisions de prévoyance et des réserves de la Caisse marocaine des retraites ainsi que la répartition des ressources entre les emplois autorisés.

Par le présent arrêté, les valeurs de l'Etat ou bénéficiant de sa garantie, actions de société d'investissement à capital variable et parts de fonds communs de placement dont l'objet de placement porte exclusivement sur les valeurs de l'Etat ou bénéficiant de sa garantie doit représenter au minimum 75% des emplois de la CMR.

De leur côté, les actions inscrites à la côte de la bourse des valeurs et actions de sociétés d'investissement à capital variable et parts de fonds communs de placement dans la limite de 15% des emplois de la CMR.

CHAPITRE I

PRINCIPAUX REGIMES DE RETRAITE

SECTION 1 : INDICATEURS DEMOGRAPHIQUES

1- ADHERENTS

Le nombre global des adhérents aux principaux régimes de retraite a atteint 196 298 en 2007 contre 195 209 en 2006, soit un taux d'augmentation de 0,56%.

Cet effectif reste marqué par la prédominance des adhérents à la CNSS qui représentent 94,94% du total.

Régimes	Adhérents				
	2006		2007		Variation en %
	Effectifs	%	Effectifs	%	
CMR	1 998	1,02	2 271	1,16	13,66
RCAR	3 638	1,86	3 664	1,87	0,71
CNSS	185 502	95,03	186 373	94,94	0,47
CIMR	4 071	2,09	3 990	2,03	-1,99
TOTAL	195 209	100,00	196 298	100,00	0,56

Le nombre des adhérents à la CMR a enregistré une progression de 13,66% en passant de 1 998 en 2006 à 2 271 en 2007.

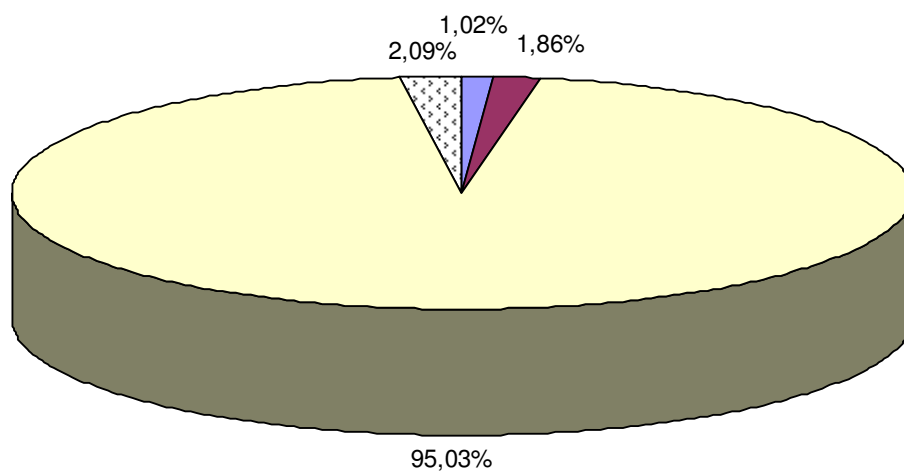
L'effectif des adhérents au RCAR a enregistré une hausse de 0,71% au titre de l'exercice 2007 en se chiffrant à 3 664 contre 3 638 en 2006.

Le nombre d'adhérents à la CNSS continue de s'accroître pour atteindre 186 373 en 2007 contre 185 502 en 2006, soit un taux d'augmentation de 0,47%.

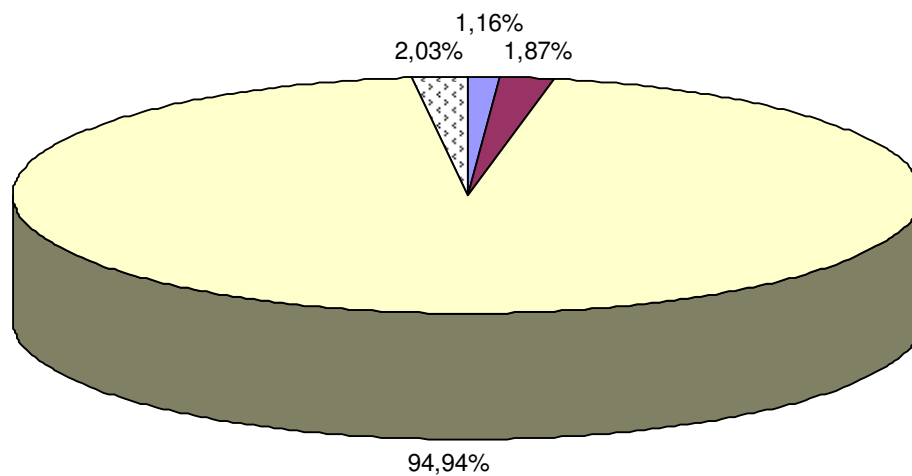
De l'autre côté, l'effectif des adhérents à la CIMR a enregistré une régression de 1,99%, en passant de 4 071 en 2006 à 3 990 en 2007.

Répartition du nombre des adhérents

Année 2006



Année 2007



2- ACTIFS COTISANTS

L'effectif total des actifs cotisants des quatre principaux régimes a connu une progression de 2,12% en passant de 2 902 769 en 2006 à 2 964 267 en 2007.

Régimes	Actifs Cotisants				
	2006		2007		Variation en %
	Effectifs	%	Effectifs	%	
CMR	856 585	29,51	855 837	28,87	-0,09
RCAR	201 338	6,94	187 658	6,33	-6,79
CNSS	1 608 357	55,41	1 679 801	56,67	4,44
CIMR	236 489	8,15	240 971	8,13	1,90
TOTAL	2 902 769	100,00	2 964 267	100,00	2,12

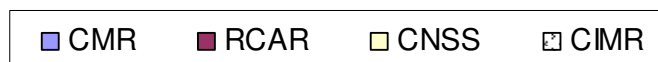
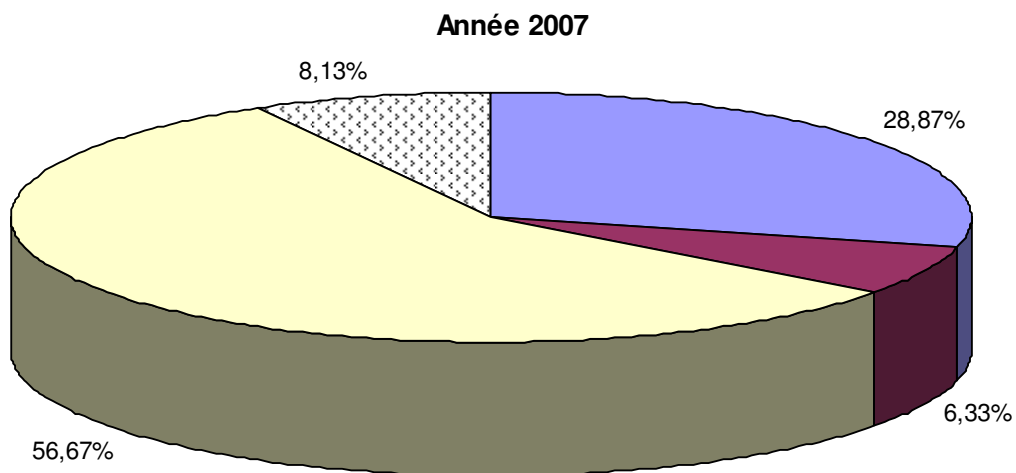
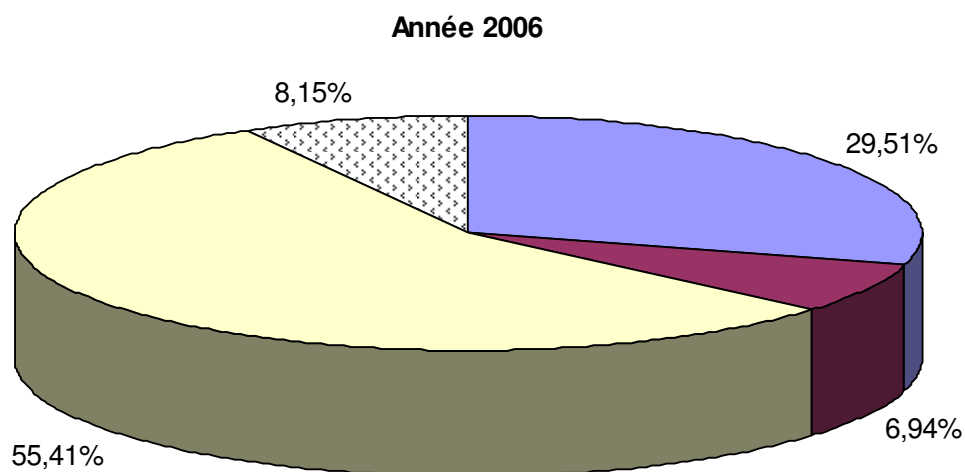
L'effectif des actifs cotisants de la CMR représente environ 29% de l'effectif global. Il s'est chiffré à 855 837 en 2007 contre 856 585 en 2006, soit une régression de 0,09%.

Le nombre des actifs cotisants du RCAR a, pour sa part, enregistré une régression de 6,79% en passant de 201 338 en 2006 à 187 658 en 2007.

L'effectif des actifs cotisants de la CNSS a marqué au cours de l'exercice 2007 une progression de 4,44% en passant de 1 608 357 en 2006 à 1 679 801 en 2007. Cet effectif représente plus de la moitié de l'effectif global des actifs cotisants.

De même, les actifs cotisants de la CIMR ont enregistré au cours de l'exercice 2007 un accroissement de 1,9% en passant de 236 489 à 240 971.

Répartition du nombre des actifs cotisants



3- BÉNÉFICIAIRES

Le nombre total des pensionnés des principaux régimes de retraite continue de s'accroître pour atteindre 985 338 en 2007 contre 947 759 en 2006, soit une progression de 3,97%.

Régimes	Bénéficiaires								
	Retraités		Invalides		Ayants droit(*)		Total		Variation en %
	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	
CMR(**)	283 781	290 146	79 959	80 302	108 892	112 920	472 632	483 368	2,27
RCAR	29 174	32 989	916	911	27 038	27 516	57 128	61 416	7,51
CNSS	199 318	209 075	5 086	5 233	105 693	111 247	310 097	325 555	4,98
CIMR	74 986	80 420	0	0	32 916	34 579	107 902	114 999	6,58
TOTAL	587 259	612 630	85 961	86 446	274 539	286 262	947 759	985 338	3,97

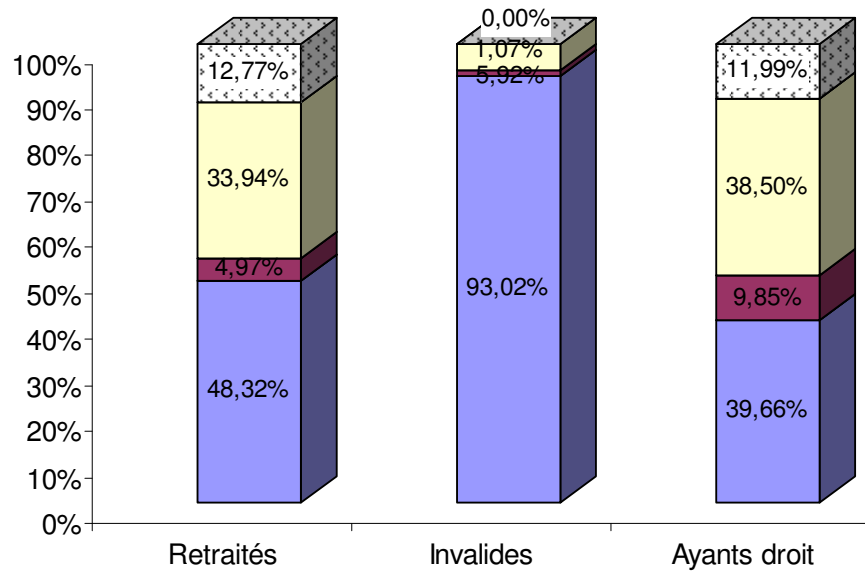
(*) Non compris les ayants droits des invalides.

(**) Les effectifs des résistants et des bénéficiaires des autres régimes non cotisants ne sont pas pris en compte dans ce tableau

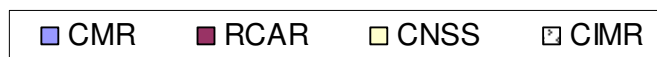
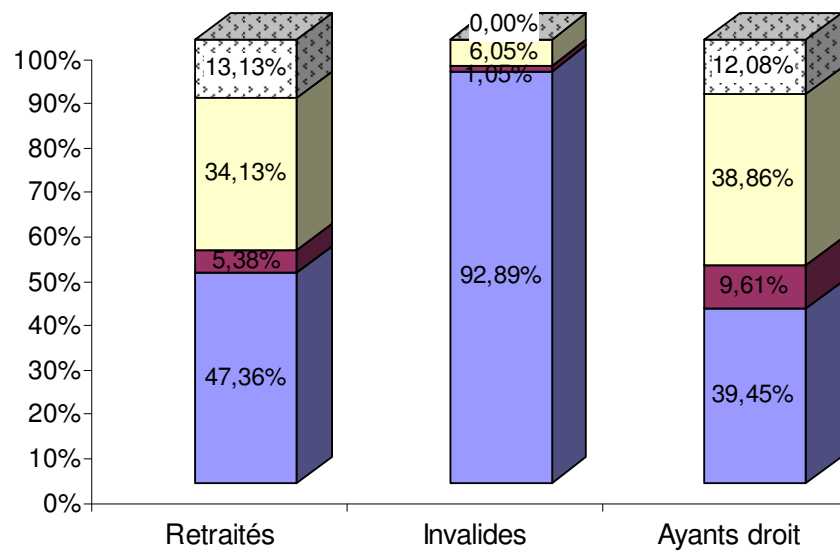
La catégorie des retraités continue de constituer l'essentiel de l'effectif des pensionnés puisqu'elle représente 62,18% de l'ensemble des bénéficiaires en 2007 alors que les invalides et les ayants droit représentent respectivement 8,77% et 29,05%.

Répartition des bénéficiaires

Année 2006



Année 2007



L'effectif global des bénéficiaires de pensions servies par la CMR relevant des régimes contributifs a enregistré une progression de 2,27% pour atteindre 483 368 en 2007 contre 472 632 en 2006.

Le tableau ci-après donne la répartition de l'ensemble des bénéficiaires de la CMR par régime de retraite :

Bénéficiaires	2006		2007		variation en %
	effectif	%	effectif	%	
Régime des pensions civiles					
* Retraite	206 138	40,01	213 117	40,33	3,39
- Pensions directes	139 487		143 878		3,15
- Ayants droits	66 651		69 239		3,88
* Invalidité	1 949	0,38	2 212	0,42	13,49
Régime des pensions militaires					
* Retraite	186 535	36,2	189 949	35,95	1,83
F. A. R	147 848		149 484		1,11
- Pensions directes	120 170		120 607		0,36
- Ayants droits	27 678		28 877		4,33
Forces auxiliaires	38 687		40 465		4,60
- Pensions directes	24 124		25 661		6,37
- Ayants droits	14 563		14 804		1,65
* Invalidité	78 010	15,14	78 090	14,78	0,10
F.A.R	63 750		63 533		-0,34
Forces auxiliaires	14 260		14 557		2,08
Régimes particuliers	42 633	8,27	45 000	8,52	5,55
* Résistants	37 509		37 187		-0,86
* Pensions exceptionnelles	-		2 399		-
* Autres régimes particuliers	5 124		5 414		5,66
TOTAL	515 265	100,00	528 368	100,00	2,54

Il ressort de ce tableau que le nombre des bénéficiaires de pensions civiles de retraite a enregistré une progression de 3,39%. Celui des bénéficiaires de pensions militaires de retraite a connu une hausse de 1,83%.

De même, l'effectif des bénéficiaires de pensions d'invalidité a enregistré une progression de 13,49% pour les civiles et de 0,10% pour les militaires.

Pour ce qui est des régimes particuliers non contributifs gérés par la CMR, le nombre de bénéficiaires a marqué une hausse de 5,55% en passant de 42 633 en 2006 à 45 000 en 2007.

En ce qui concerne le RCAR, le nombre de bénéficiaires de pensions a atteint 61 416 en 2007 contre 57 128 en 2006, soit une progression de 7,51%.

Ainsi, les retraités ont progressé de 13,08% et les ayants droit de 1,77% alors que les invalides ont régressé de 0,55%.

Pour la CNSS, le nombre de bénéficiaires des prestations à long terme est en progression continue. Ce nombre se chiffre à 325 555 en 2007 contre 310 097 en 2006, soit une augmentation de 4,98%.

Comparativement à l'exercice 2006, toutes les catégories de bénéficiaires de la branche des prestations à long terme ont enregistré une progression au niveau de leurs effectifs.

En effet, le nombre de bénéficiaires des pensions de vieillesse a augmenté de 4,90%, celui de bénéficiaires des pensions d'invalidité de 2,89% et celui de bénéficiaires des pensions de survivants de 5,25%.

Avec un effectif de 209 075 au titre de l'exercice 2007, la catégorie des retraités de la CNSS continue de constituer l'essentiel de l'effectif des allocataires de prestations à long terme, soit 64,22% du total.

Pour ce qui est de la CIMR, le nombre de dossiers des pensions servies se chiffre à 114 999 en 2007 contre 107 902 en 2006, soit une progression de 6,58%. Les dossiers de retraite et ceux de réversion (conjointes et orphelins) ont atteint respectivement 80 420 et 34 579 en 2007 contre respectivement 74 986 et 32 916 en 2006.

4- RAPPORT DEMOGRAPHIQUE

Le rapport démographique global relatif aux quatre principaux régimes de retraite a atteint 4,79 en 2007 contre 4,89 l'année précédente, soit une dégradation de 2,09%.

Régimes	actifs	retraités	actifs	retraités	Rapport démographique (actifs / retraités)		
	2006		2007		2006	2007	variation en %
CMR	856 585	283 781	855 837	290 146	3,02	2,95	-2,28
Régime des pensions civiles	ND	139 487	586 980	143 878	-	4,08	-
Régime des pensions militaires	ND	144 294	268 857	146 268	-	1,84	-
RCAR(*)	201 338	30 090	187 658	33 900	6,69	5,54	-17,27
CNSS(*)	1 608 357	204 404	1 679 801	214 308	7,87	7,84	-0,38
CIMR	236 489	74 986	240 971	80 420	3,15	3,00	-4,99
TOTAL	2 902 769	59 261	2 964 267	618 774	4,89	4,79	-2,09

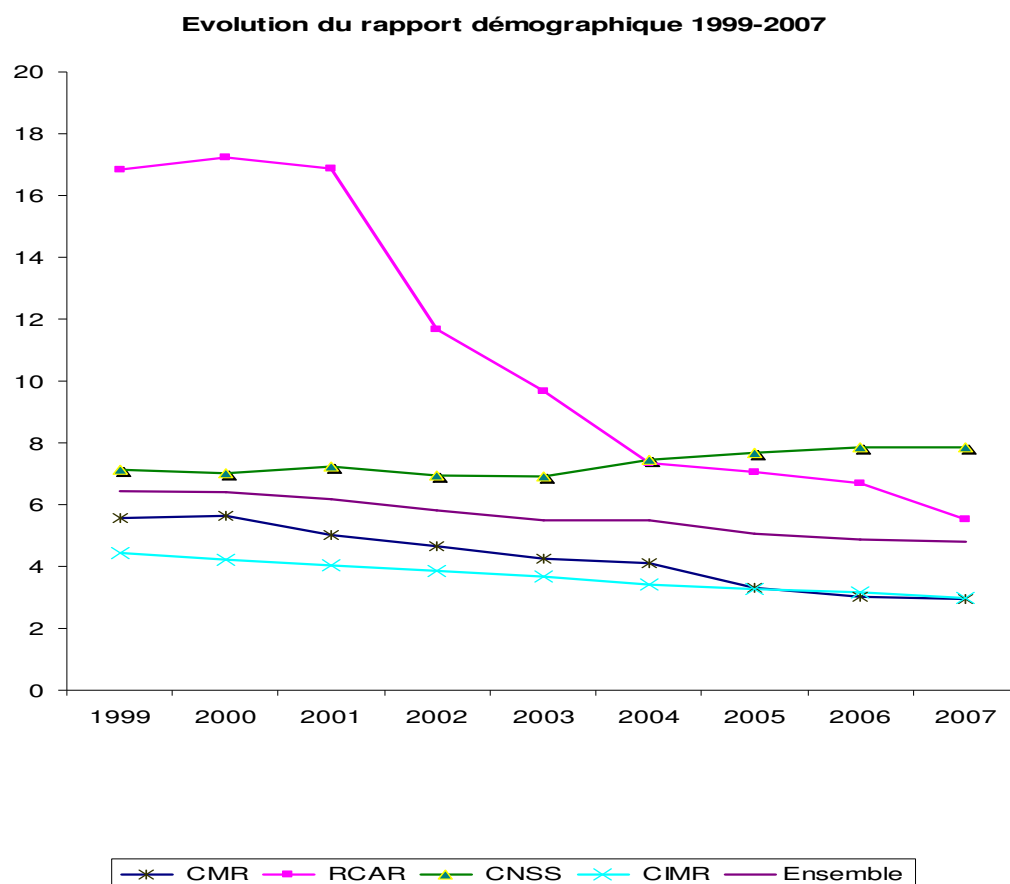
(*) retraités + invalides.

Le rapport démographique de la CMR s'est dégradé de 2,28% en passant de 3,02 en 2006 à 2,95 en 2007.

Le rapport démographique du RCAR a enregistré une baisse de 17,27% pour atteindre 5,54 pour l'année 2007 contre 6,69 un an auparavant.

Celui de la CNSS a enregistré une dégradation de 0,38% pour s'établir à 7,84 en 2007 contre 7,87 en 2006.

Il en est de même pour la CIMR dont le rapport démographique s'est dégradé de 4,99% en passant de 3,15 en 2006 à 3,00 en 2007.



SECTION 2 : INDICATEURS FINANCIERS

1- RESSOURCES

Le montant global des ressources des principaux régimes de retraite se chiffre à 37 584,33 millions de dirhams en 2007 contre 36 308,48 millions un an auparavant, soit une progression de 3,51%.

Ces ressources sont constituées essentiellement des encaissements de cotisations et de contributions qui représentent 66,43% du total des ressources en s'établissant à 24 966,87 millions de dirhams en 2007 contre 23 374,69 millions en 2006.

Les produits financiers constituent 22,72% du total des ressources en se chiffrant à 8 538,64 millions de dirhams en 2007 contre 8 393,57 millions en 2006.

En millions de dirhams

Régimes	Ressources									
	Cotisations		Contributions		Produits financiers		Autres (*)		TOTAL	
	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007
CMR	6752,42	7061,85	7748,37	8421,48	2141,34	2390,13	35,17	41,13	16677,3	17914,59
RCAR	421,15	449,80	842,31	899,61	4192,76	4299,65	723,99	1,78	6180,21	5650,84
CNSS	1550,48	1659,41	3104,87	3318,82	1134,5	642,29	3548,43	3786,12	9338,28	9406,64
CIMR	1322,99	1406,81	1632,1	1749,09	924,97	1206,57	232,63	249,79	4112,69	4612,26
TOTAL	10047,04	10577,87	13327,65	14389,00	8393,57	8538,64	3816,23	4078,82	36308,48	37584,33

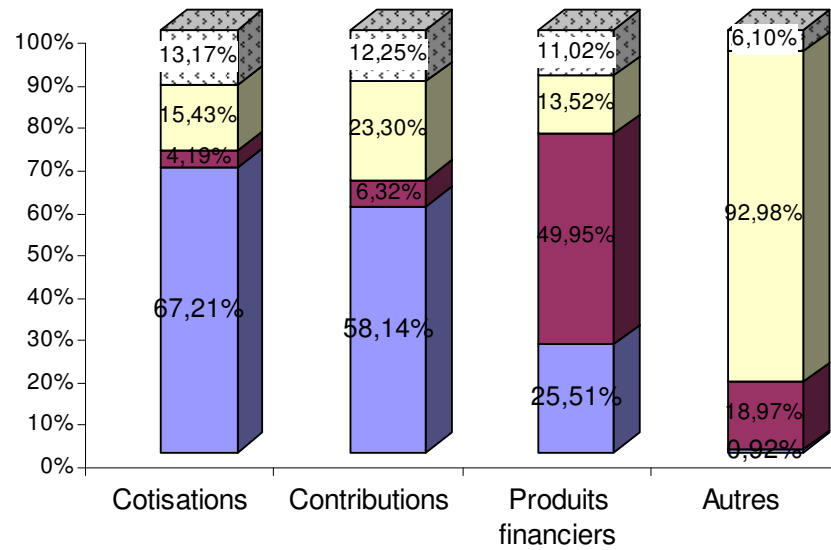
(*) - Pour la CMR, il s'agit des versements des trop perçus, revenus de patrimoine et divers;

- Pour la CNSS, il s'agit des cotisations de la branche des prestations familiales;

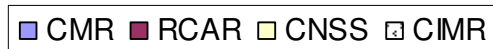
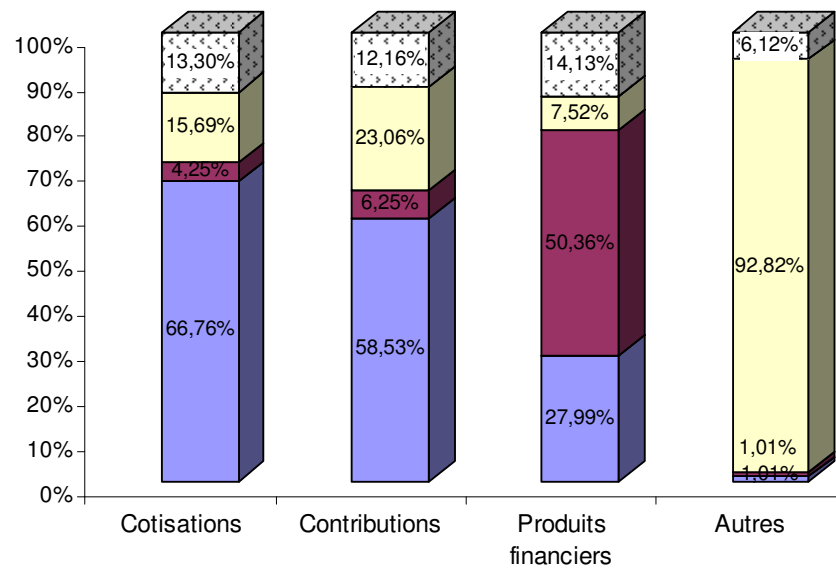
- Pour la CIMR, il s'agit principalement de la participation aux bénéfices, contributions des assurances et rentes de capitalisation.

Répartition des ressources

Année 2006



Année 2007



Les ressources de la CMR s'élèvent à 17 914,59 millions de dirhams en 2007 contre 16 677,30 millions en 2006, soit une hausse de 7,42%.

Le tableau ci-dessous donne la ventilation de l'essentiel de ces ressources par nature :

<i>En millions de dirhams</i>			
CMR	2006	2007	Variation en %
* Cotisations	6752,68	7 061,97	4,58
.Retenues sur salaires	5874,34	6 302,60	7,29
.Validations et transfert	878,34	759,37	-13,54
* Contributions	7748,37	8421,48	8,69
.de l'Etat	6262,82	6948,59	10,95
.Autres que celles de l'Etat	649,1	651,36	0,35
. Participation du budget général de l'Etat aux dépenses relatives aux régimes non cotisants	836,36	821,53	-1,77
TOTAL	14501,05	15483,45	6,77

Ces ressources se caractérisent par la prépondérance des encaissements relatifs aux cotisations et aux contributions qui représentent 86,43% du total. Ils se sont élevés à 15 483,45 millions de dirhams en 2007 contre 14 501,05 millions en 2006, soit une progression de 6,77%.

Les produits financiers générés par les placements de la CMR s'élèvent, quant à eux, à 2 390,13 millions de dirhams en 2007 contre 2 141,34 millions en 2006, soit un accroissement de 11,62%.

En ce qui concerne le RCAR, ses ressources ont atteint 5 650,84 millions de dirhams en 2007 contre 6 180,21 millions en 2006, enregistrant ainsi une régression de 8,57%.

Les encaissements des cotisations et contributions se chiffrent à 1 349,41 millions de dirhams en 2007 contre 1 263,46 millions en 2006, soit un accroissement de 6,80%.

Les produits financiers générés par les placements du RCAR ont enregistré en 2007 une progression de 2,55% pour se situer à 4 299,65 millions de dirhams contre 4 192,76 millions une année auparavant.

Rapportés aux ressources globales de l'exercice, ces produits financiers représentent 76,09% contre 67,84% en 2006. Cette importance est due au mode de fonctionnement de ce régime basé aux deux tiers sur la capitalisation.

Au niveau de la CNSS, les ressources ont marqué une progression de 0,72% en passant de 9 338,28 millions de dirhams en 2006 à 9 406,64 millions en 2007.

Ces ressources sont constituées essentiellement des encaissements de cotisations et contributions des branches des prestations à long terme et allocations familiales qui s'élèvent respectivement à 4 978,23 et 3 786,12 millions de dirhams en 2007 contre respectivement 4 655,35 et 3 548,43 millions en 2006.

Les produits financiers drainés par les placements de la CNSS au titre de ces deux branches s'élèvent en 2007 à 642,29 millions de dirhams contre 1 134,50 millions l'année précédente, soit une régression de 43,39%. De ce fait, ces produits financiers représentent 7,52% des ressources de cette année contre 12,15% en 2006.

Concernant la CIMR, ses ressources ont atteint 4 612,26 millions de dirhams en 2007 contre 4 112,69 millions en 2006, soit une progression de 12,15%. Elles sont constituées des encaissements de cotisations et de contributions qui se chiffrent à 3 155,90 millions de dirhams en 2007 contre 2 955,09 millions en 2006, des produits financiers qui ont augmenté de 281,60 millions de dirhams pour se situer à 1 206,57 millions en 2007 et des autres produits qui sont passés de 232,63 millions de dirhams l'année précédente à 249,79 millions cette année. De ce fait, les autres produits de cette caisse représentent 5,42% du total des ressources en 2007 contre 5,66% en 2006.

2- DEPENSES

Le montant global des dépenses des principaux régimes de retraite a marqué une progression de 9,30% pour atteindre 26 306,38 millions de dirhams en 2007 contre 24 072,68 millions un an auparavant.

En millions de dirhams												
Régimes	Prestations						Frais généraux		Autres (*)		Total	
	Retraites		Invalidités		Ayants droit (**)							
	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007
CMR	12375,48	13062,09	535,35	533,54	-	-	113,81	135,35	318,74	298,79	13343,38	14029,77
RCAR	1064,61	1233,75	28,03	29,02	261,07	281,70	79,14	71,12	42,65	50,02	1475,50	1665,61
CNSS	3326,63	3774,81	112,43	123,19	911,42	1019,34	582,17	689,60	1968,15	2175,83	6900,80	7782,77
CIMR	2142,69	2300,29	0,00	0,00	-	-	61,97	63,14	148,34	464,80	2353,00	2828,23
TOTAL	18909,41	20370,94	675,81	685,75	1172,49	1301,04	837,09	959,21	2477,88	2989,44	24072,68	26306,38

(*) -Pour la CMR, il s'agit des dépenses au titres des régimes particuliers, remboursement des retenues et des retenues perçues à tort pour la CMR.

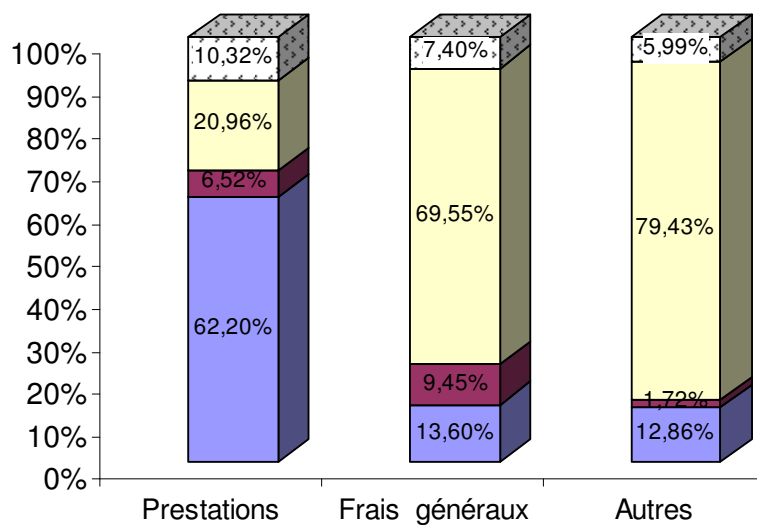
-Pour la CNSS et le RCAR, il s'agit des allocations familiales.

-Pour la CIMR, il s'agit principalement des dotations de provision pour adhérents litigieux, celle pour dépréciation des titres, celles relatives aux amortissements, et charges générales et pertes

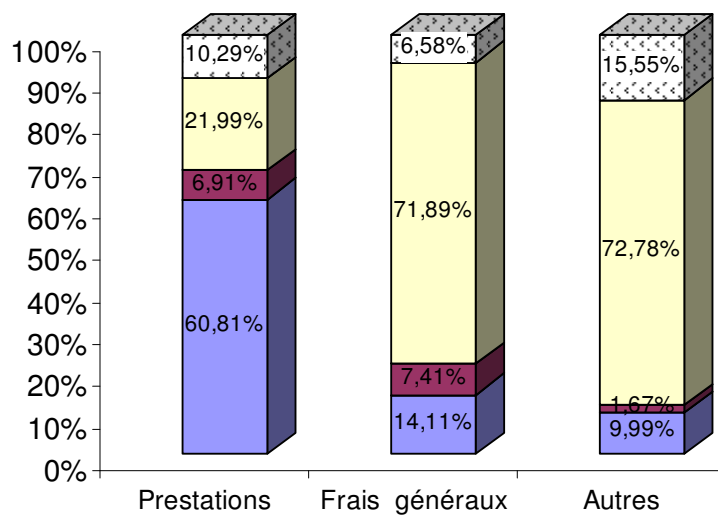
(**) Pour la CMR et la CIMR, les prestations des ayants droit sont incluses dans les prestations retraites.

Répartition des dépenses

Année 2006



Année 2007



La structure des dépenses effectuées par les principaux régimes de retraite reste toujours marquée, d'une part, par le poids des prestations servies, soit 84,99% du total en 2007 et, d'autre part, par la prépondérance de la part des dépenses de la CMR puisqu'elle constitue, à elle seule, plus de la moitié du montant global des charges.

Le total des frais généraux s'élève à 959,21 millions de dirhams en 2007 contre 837,09 millions en 2006, enregistrant ainsi une hausse de 14,59%. Pour les autres frais, ils sont passés de 2 477,88 millions de dirhams en 2006 à 2 989,44 millions cette année, soit une augmentation de 20,65%.

Les dépenses de la CMR ont atteint 14 029,77 millions de dirhams en 2007 contre 13 343,38 millions en 2006, soit un taux d'accroissement de 5,14%. Les prestations servies au titre de la retraite absorbent 93,10% des dépenses totales de cette caisse.

En plus des dépenses relatives aux pensions servies par la CMR, cette dernière a supporté en 2007 un montant de 135,35 millions de dirhams au titre des frais généraux contre 113,81 millions en 2006, soit une hausse de 18,93%.

Au niveau du RCAR, les dépenses ont atteint 1 665,61 millions de dirhams en 2007 contre 1 475,50 millions en 2006. De ce fait, elles ne représentent que 6,33% de l'ensemble des dépenses des quatre principaux régimes.

Les dépenses afférentes aux pensions de retraite servies par le RCAR représentent 74,07% du montant global des dépenses de ce régime et elles se chiffrent à 1 233,75 millions de dirhams en 2007 contre 1 064,61 millions en 2006.

Les frais généraux engagés par le RCAR se chiffrent en 2007 à 71,12 millions de dirhams contre 79,24 millions en 2006, soit une diminution de 10,13%.

En ce qui concerne la CNSS, le total des dépenses a accusé un accroissement de 12,78% en passant de 6 900,80 millions de dirhams en 2006 à 7 782,77 millions en 2007.

Les prestations à long terme allouées par cette caisse s'élèvent à 4 917,34 millions de dirhams en 2007 contre 4 350,48 millions en 2006. Les pensions de vieillesse ont connu une hausse de 13,47% en passant de 3 326,63 millions de dirhams en 2006 à 3 774,81 millions en 2007, celles de réversion ont augmenté de 11,84% en se chiffrant à 1 019,34 millions de dirhams en 2007 contre 911,42 millions un an auparavant et celles d'invalidité ont enregistré une hausse de 9,57% en se chiffrant à 123,19 millions de dirhams en 2007 contre 112,43 millions un an auparavant.

Les prestations servies au titre des allocations familiales absorbent 27,96% du total du montant des dépenses effectuées par la caisse en 2007. Elles s'élèvent à 2 175,83 millions de dirhams en 2007 contre 1 968,15 millions en 2006, soit une progression de 10,55%.

Les frais généraux engagés par la CNSS ont atteint un montant de 689,60 millions de dirhams en 2007 contre 582,17 millions en 2006, soit un accroissement de 18,45%.

Pour ce qui est de la CIMR, ses dépenses se sont élevées à 2 828,23 millions de dirhams en 2007 contre 2 353,00 millions en 2006, soit une progression de 20,20%.

Les prestations servies par cette caisse représentent 81,33% du total de ses dépenses en s'établissant à 2 300,29 millions de dirhams en 2007 contre 2 142,69 millions en 2006.

Le montant des frais généraux de la CIMR s'élève à 63,14 millions de dirhams en 2007 contre 61,97 millions en 2006, soit un accroissement de 1,89%.

Par ailleurs, le total des prestations engagées par les quatre principaux régimes rapporté au total des cotisations a dégagé un taux de charges global de 90,39% en 2007 contre 89,72% en 2006, soit une dégradation de 0,74%.

Le tableau ci – après donne la ventilation du taux de charges par régime :

En millions de dirhams

Régimes	Cotisations et Contributions		Prestations		Taux de charges en % (Prestations/Cotisations)		
	2006	2007	2006	2007	2006	2007	Variation en %
CMR	13664,43	14661,92	12375,48	13062,09	90,57	89,09	-1,64
RCAR	1263,46	1349,41	1353,71	1544,47	107,14	114,46	6,83
CNSS	4655,35	4978,23	4350,48	4917,34	93,45	98,78	5,70
CIMR	2955,09	3155,90	2142,69	2300,29	72,51	72,89	0,52
TOTAL	22538,33	24145,46	20222,36	21824,19	89,72	90,39	0,74

- la participation du budget général de l'Etat aux dépenses relatives aux régimes non cotisants est non comprise dans le montant des cotisations et contributions,

- le montant des prestations ne prend pas en compte les prestations relatives aux régimes non contributifs,

Il ressort de ce tableau que l'évolution du taux de charges entre 2006 et 2007 diffère d'un régime à l'autre.

Ainsi, le taux de charges de la CMR a enregistré une amélioration de 1,64% pour s'établir à 89,09% en 2007 contre 90,57% en 2006. En revanche, ceux relatifs au RCAR, à la CNSS et à la CIMR ont enregistré cette année des détériorations respectivement de 6,83%, 5,70% et 0,52% pour se situer respectivement à 114,46%, 98,78% et 72,89% contre 107,14%, 93,45% et 72,51% l'année précédente.

3- PROVISIONS ET RESERVES

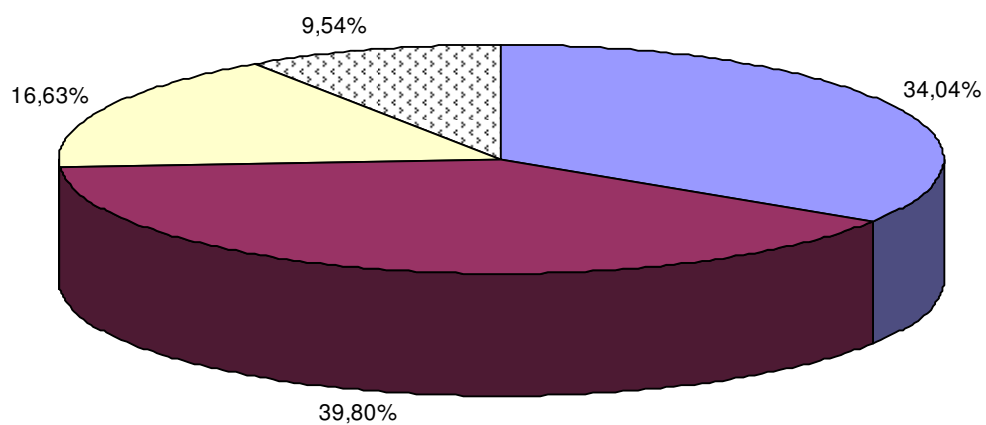
Les provisions constituées par les principaux régimes de retraite ont atteint 128 956,51 millions de dirhams en 2007 contre 115 280,80 millions en 2006, connaissant ainsi une amélioration de 11,86%.

En millions de dirhams

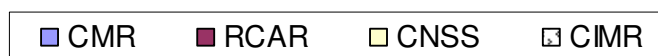
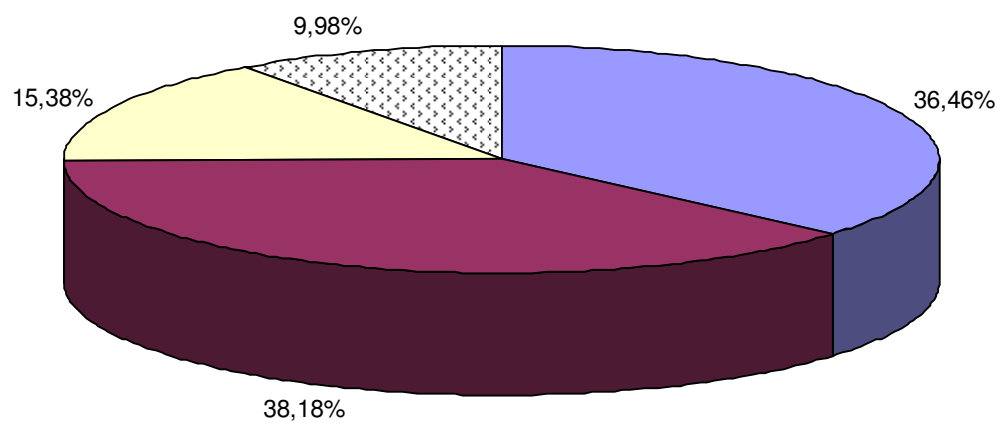
Régimes	Provisions et réserves				
	2006		2007		Variation en %
	Montant	%	Montant	%	
CMR	39240,00	34,04	47011,27	36,46	19,80
RCAR	45876,87	39,80	49234,39	38,18	7,32
CNSS	19166,26	16,63	19837,98	15,38	3,50
CIMR	10997,67	9,54	12872,87	9,98	17,05
TOTAL	115280,80	100	128956,51	100,00	11,86

Répartition des réserves et des provisions

Année 2006



Année 2007



Au terme de l'exercice 2007, la CMR a constitué des réserves qui s'élèvent à 47 011,27 millions de dirhams contre 39 240,00 millions en 2006, soit une progression de 19,80%.

Les provisions constituées par le RCAR s'élèvent à 49 234,39 millions de dirhams en 2007 contre 45 876,87 millions en 2006, soit 38,18% du total des provisions et réserves du secteur.

Le tableau ci-après donne la ventilation des provisions et réserves du RCAR par nature:

En millions de dirhams					
RCAR	Provisions et réserves				
	2006		2007		Variation en %
	Montant	%	Montant	%	
Fonds réglementaires	23790,63	51,86	24483,7	49,73	2,91
Provisions réglementaires	2858,56	6,23	3127,55	6,35	9,41
Provisions techniques	19220,45	41,90	21615,91	43,90	12,46
- Provisions math (après indexation)	16003,57	34,88	18312,08	37,19	14,42
- Provision d'équilibrage	32,13	0,07	32,13	0,07	0,00
- Provision pour arrérages restant à régler	346,61	0,76	433,55	0,88	25,08
- autres provisions techniques	2838,14	6,19	2838,14	5,76	0,00
Autres provisions	7,23	0,02	7,23	0,01	-0,06
- Dettes de financement	0,08		0,08		0,00
- Provision pour risque	-		-		
- Provision pour charges	4,37		4,37		-0,09
- Provision pour risque et charges momentanés	2,78		2,78		0,00
TOTAL	45876,87	100,00	49234,39	100,00	7,32

La structure de ces provisions reste marquée par le poids des fonds réglementaires et des provisions techniques qui représentent respectivement 49,73% et 43,90% du total des réserves du RCAR en 2007.

De leurs côtés, les réserves de la CNSS se chiffrent à 19 837,93 millions de dirhams en 2007 contre 19 166,26 millions en 2006, soit une augmentation de 3,50%. Elles représentent, de ce fait, 15,38% du total des réserves du secteur en 2007.

Le tableau, ci-après, donne la répartition des réserves de la CNSS :

Réserves	En millions de dirhams				
	2006		2007		Variation en %
	Montant	Part en %	Montant	Part en %	
Allocations Familiales	2635,38	13,75	2664,81	13,43	1,12
Prestations à long terme	16530,88	86,25	17173,17	86,57	3,89
Total	19166,26	100,00	19837,98	100,00	3,50

Les réserves de la branche des prestations à long terme représentent 86,57% du total des réserves constituées par la CNSS en se chiffrant à 17 173,17 millions de dirhams en 2007 contre 16 530,88 millions en 2006, soit un accroissement de 3,89%.

Les réserves afférentes à la branche des prestations familiales s'élèvent, quand à elles, à 2 664,81 millions de dirhams en 2007 contre 2 635,38 millions de dirhams en 2006, soit un accroissement de 1,12%.

Les réserves accumulées par la CIMR ont atteint 12 872,87 millions de dirhams en 2007 contre 10 997,67 millions en 2006, soit une amélioration de 17,05%.

4- PLACEMENTS

La valeur du portefeuille des placements représentatifs des réserves est estimée à 124 468,20 millions de dirhams en 2007 contre 111 723,58 millions un an auparavant.

Régimes	Placements en MDH		Taux de rendement en %		Taux de couverture en %	
	2006	2007	2006	2007	2006	2007
CMR	39240,00	47011,27	6,24	5,9	100,00	100,00
RCAR(**)	43053,09	45523,49	9,18	7,85	93,84	92,46
CNSS	19166,26	19837,98	(*)	(*)	100,00	100,00
CIMR	10264,23	12095,45	(*)	(*)	93,33	93,96
TOTAL	111723,58	124468,20	-	-	96,91	96,52

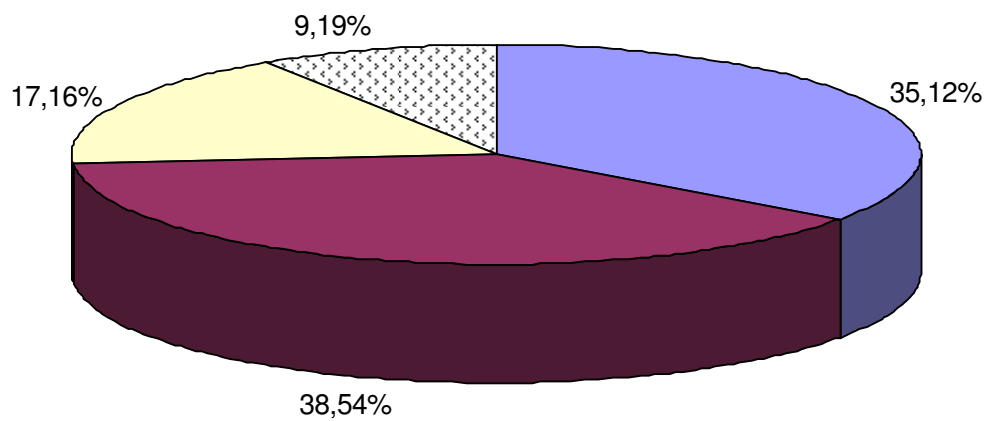
(*) Données non communiquées.

(**) Placements nets de provisions et d'amortissements.

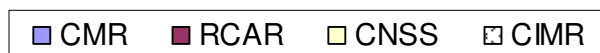
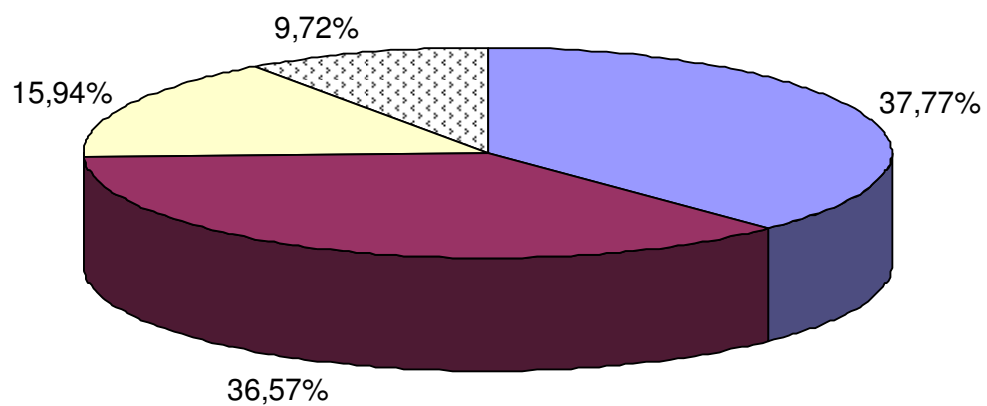
Le taux de couverture global s'est stabilisé à 96,52% en 2007.

Répartition des placements

Année 2006



Année 2007



Les placements effectués par la CMR se chiffrent à 47 011,27 millions de dirhams en 2007 contre 39 240,00 millions en 2006. La quasi-totalité de ces placements est constituée de valeurs d'Etat, d'obligations et de bons, soit 79,86% du total.

Les placements réalisés par le RCAR se sont élevés à 45 523,49 millions de dirhams en 2007 contre 43 053,09 millions un an auparavant. Ils se composent essentiellement de valeurs d'Etat, d'obligations et de bons qui représentent 66,29% du total des emplois en 2007.

La valeur du portefeuille de la CIMR a atteint 12 095,45 millions de dirhams en 2007 contre 10 264,23 millions en 2006, soit une hausse de 17,84%. Ce portefeuille est marqué par le poids des placements en OPCVM et en actions qui représentent respectivement 61,67% et 22,93% du total en 2007.

Le tableau ci-après donne la ventilation des placements de la CMR, de la CIMR et du RCAR par nature de valeurs:

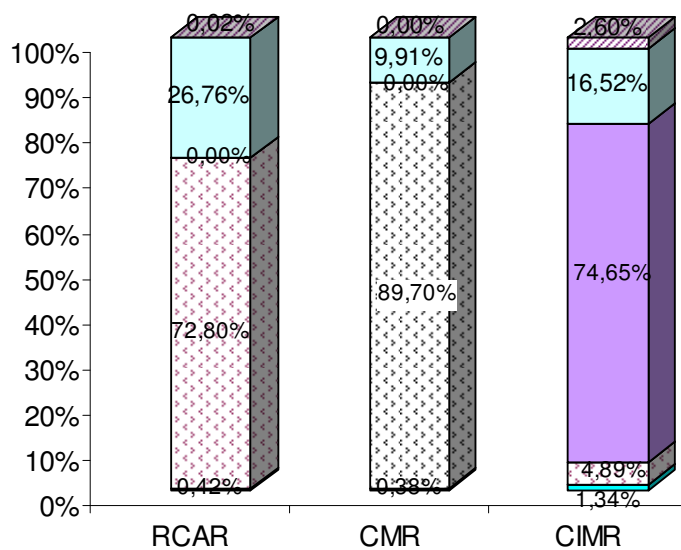
En millions de dirhams

Placements	RCAR		CMR		CIMR		TOTAL	
	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007
- Placements immobiliers	181,65	242,81	150,00	221,47	137,79	137,40	469,44	601,68
- Placements mobiliers:	42 863,85	45 274,62	39 090,00	46 577,00	9 860,02	11 662,85	91 813,87	103 514,47
. Valeurs d'Etat, obligations et bons	31 341,72	30 176,24	35 200,00	37 459,00	501,71	1 430,55	67 043,43	69 065,79
. OPCVM	-	-	-	-	7 662,44	7 459,13	7 662,44	7 459,13
. Actions	11 522,13	15 098,38	3 890,00	9 118,00	1 695,87	2 773,17	17 108,00	26 989,55
- Autres (*)	7,59	6,06	-	212,80	266,42	295,20	274,01	301,26
TOTAL	43 053,09	45 523,49	39 240,00	47 011,27	10 264,23	12 095,45	92 557,32	104 630,21

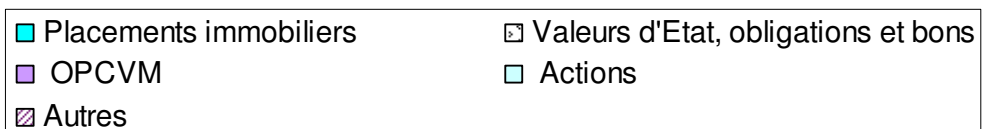
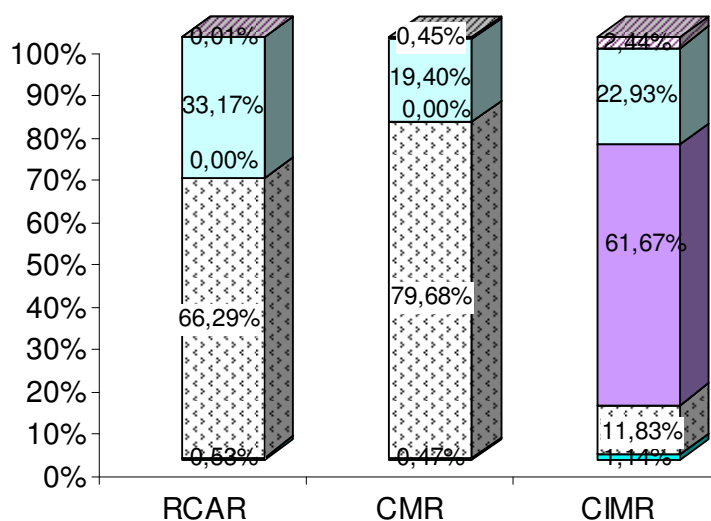
(*) - Pour le RCAR = Prêts et effets assimilés ;
 - Pour la CIMR = Métaux précieux, Devises et Valeurs non cotées.

Répartition du portefeuille relatif aux placements

Année 2006



Année 2007



CHAPITRE II

REGIMES COMPLEMENTAIRES

SECTION 1 : REGIME COMPLEMENTAIRE DU RCAR

Au cours de l'exercice 2007, l'activité du régime complémentaire du RCAR a été caractérisée par :

- ◆ *Un nombre total de conventions signées qui s'élève à 191 pour un nombre de 4 718 affiliés ;*
- ◆ *un nombre total de pensions liquidées qui s'élève à 605 en 2007 contre 452 en 2006, soit une progression de 33,85%;*
- ◆ *des ressources qui se chiffrent à 257,18 millions de dirhams contre 206,34 millions en 2006, soit une hausse de 24,64%. Ces ressources restent marquées par la prépondérance des fonds réglementaires, soit 69,07% du total de la structure;*
- ◆ *des placements financiers qui s'élèvent à 165,52 millions de dirhams, représentant ainsi 64,36% du total des emplois du régime.*

Ces placements ont généré des produits financiers qui s'élèvent à 10,30 millions de dirhams contre 11,02 millions en 2006, soit une régression de 6,53%. De leur part, les charges financières ont régressé de 21,18% pour atteindre 8,00 millions de dirhams contre 10,15 millions en 2006;

- ◆ *des recouvrements qui ont atteint 46,23 millions de dirhams en 2007 contre 43,13 millions en 2006, soit un accroissement de 7,19%;*
- ◆ *des prestations qui s'élèvent à 5,51 millions de dirhams en 2007 contre 4,01 millions en 2006, soit un accroissement de 37,41%;*
- ◆ *un montant de frais généraux qui s'élève à 3,44 millions de dirhams contre 2,06 million en 2006, soit une augmentation au taux de 66,99%.*

Les données démographiques et financières relatives à ce régime sont illustrées dans le tableau ci-dessous :

Régime Complémentaire RCAR	2006	2007	Variation en %
* Conventions signées	180	191	6,11
* Pensions liquidées	452	605	33,85
<u>DONNEES DEMOGRAPHIQUES</u>			
* Affiliés	4845	4718	-2,62
<u>DONNEES FINANCIERES (en MDH)</u>			
* Ressources	206,34	257,18	24,64
.Fonds réglementaires	156,34	177,64	13,62
.Provisions techniques	48,91	73,96	51,22
.Provisions pour risques et charges	0,05	0,09	80,00
.Passif circulant	1,04	5,49	427,88
* Emplois	206,34	257,18	24,64
.Placements financiers	159,06	165,52	4,06
.Créances actif circulant	2,69	10,20	279,18
.Trésorerie -actif	44,59	81,46	82,69
* Recouvrements de cotisations	43,13	46,23	7,19
* Prestations	4,01	5,51	37,41
* Produits financiers	11,02	10,30	-6,53
* Charges financières	10,15	8,00	-21,18
* Frais généraux	2,06	3,44	66,99

SECTION 2 : REGIME COMPLEMENTAIRE DE LA CIMR

L'activité du régime complémentaire de la CIMR, durant l'exercice 2007, a été marquée par :

- ◆ l'adhésion de 92 entreprises pour 301 participants contre respectivement 137 et 435 les années précédentes, soit une diminution respectivement de 32,85% et 44,52%;
- ◆ un effectif de bénéficiaires qui s'élève à 9 093 contre 8 676 en 2006, soit une augmentation de 4,8% .Il représente 3,78% de l'effectif global des actifs de la CIMR;
- ◆ un total de produits qui a atteint 128,57 millions de dirhams contre 106,67 millions en 2006, soit une progression de 20,53%;
- ◆ des produits financiers qui ont enregistré une progression de 17,35% pour atteindre 38,48 millions de dirhams en 2007 contre 32,79 millions en 2006;
- ◆ un total des charges qui a atteint 30,78 millions de dirhams en 2007contre 26,53 millions en 2006, soit une progression de 16,02%.
- ◆ des charges et pertes de patrimoine qui ont connu une augmentationremarquable passant de 0,48 millions de dirhams en 2006 à 0,94 millions en 2007, soit une progression de 95,83%.
- ◆ des réserves constituées par le régime qui ont connu une accumulation de 15% au cours de l'exercice 2007, passant ainsi de 651,82 millions de dirhams en 2006 à 749,62 millions en 2007.

CHAPITRE III

REGIMES INTERNES

Les régimes internes abordés dans ce chapitre concernent les établissements publics suivants : l'Office chérifien des phosphates (OCP), l'Office national d'électricité et les Régies de production, de transport et de distribution de l'eau et de l'électricité (Caisse commune de retraite CCR-ONE).

SECTION 1 : INDICATEURS DEMOGRAPHIQUES

1- ACTIFS COTISANTS

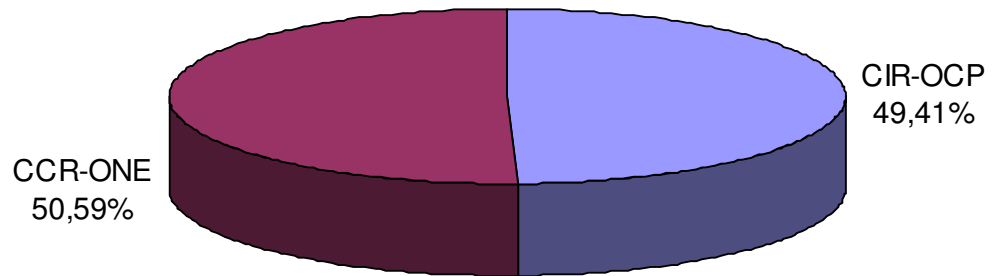
Le nombre total des actifs cotisants des régimes internes se chiffre à 30 234 en 2007 contre 32 457 en 2006, soit une régression de 6,82%.

Régimes	2006		2007		Variation en %
	Actifs	%	Actifs	%	
CIR-OCP	16 038	49,41	14 339	47,43	-10,59
CCR-ONE	16 419	50,59	15 895	52,57	-3,19
TOTAL	32 457	100,00	30 234	100	-6,82

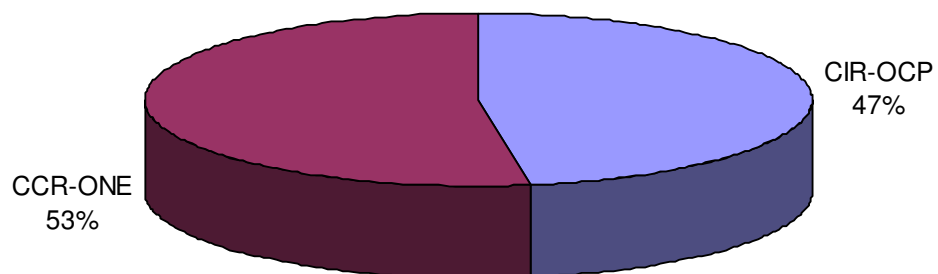
Compte tenu de la fermeture de la CIR-OCP et la CIR-ONE vis-à-vis des nouveaux recrutés et des départs à la retraite, les effectifs des actifs cotisants de ces deux régimes ont enregistré une baisse respective de 10,59% et de 3,19%.

Répartition du nombre des actifs cotisants

Année 2006



Année 2007



2-BENEFICIAIRES

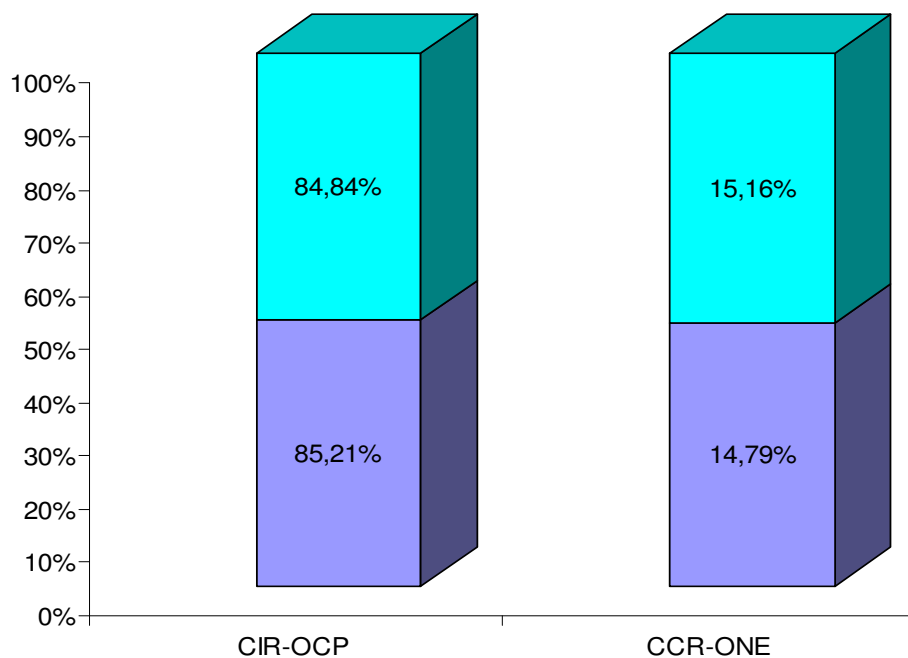
L'effectif global des pensionnés s'élève à 40 493 en 2007 contre 38 300 en 2006, en progression de 5,73%.

Régimes	Bénéficiaires						
	Retraités		Ayants droits		Total		Variations En %
	2006	2007	2006	2007	2006	2007	
CIR-OCP	20 148	21 360	12 432	11 377	32 580	32 737	0,48
CCR-ONE	3 498	4 460	2 222	3 296	5 720	7 756	35,59
TOTAL	23 646	25 820	14 654	14 673	38 300	40 493	5,73

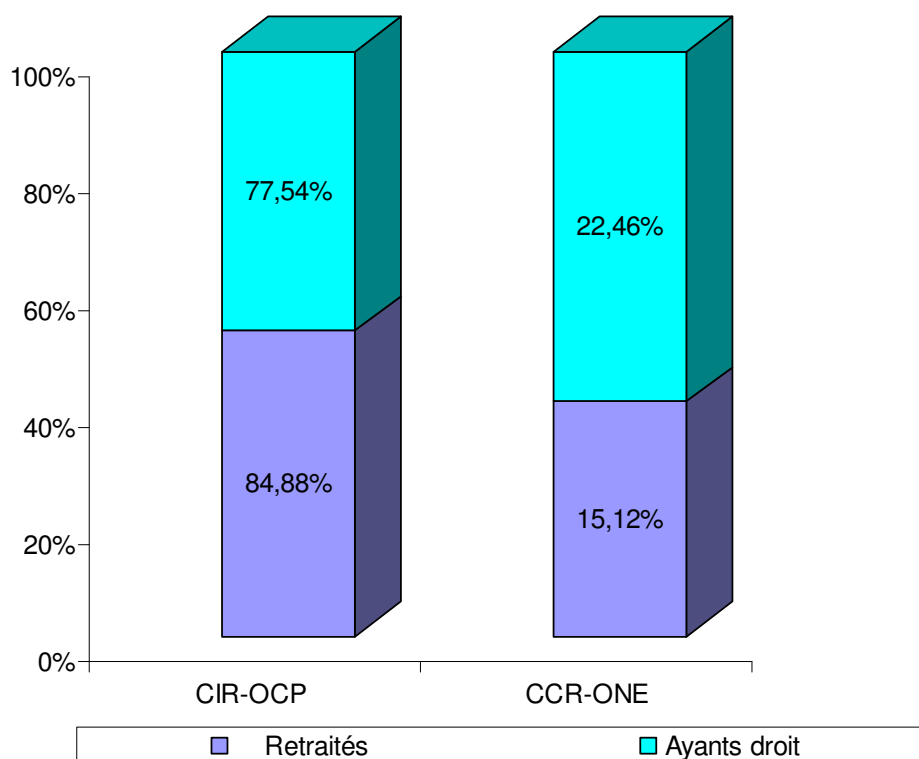
La structure globale des bénéficiaires reste marquée par la prépondérance de l'effectif des pensionnés de la CIR-OCP dont le nombre s'élève à 32 737 en 2007, soit 82,18% de l'effectif global.

D'autre part, le nombre de bénéficiaires de pensions servies par la CCR-ONE a enregistré une progression de 35,59% pour atteindre 7 756 en 2007 contre 5 720 en 2006. Aussi le nombre de bénéficiaires de pensions servies par la CIR-OCP a enregistré une progression de l'ordre de 0,48%.

Répartition des bénéficiaires Année 2006



Année 2007



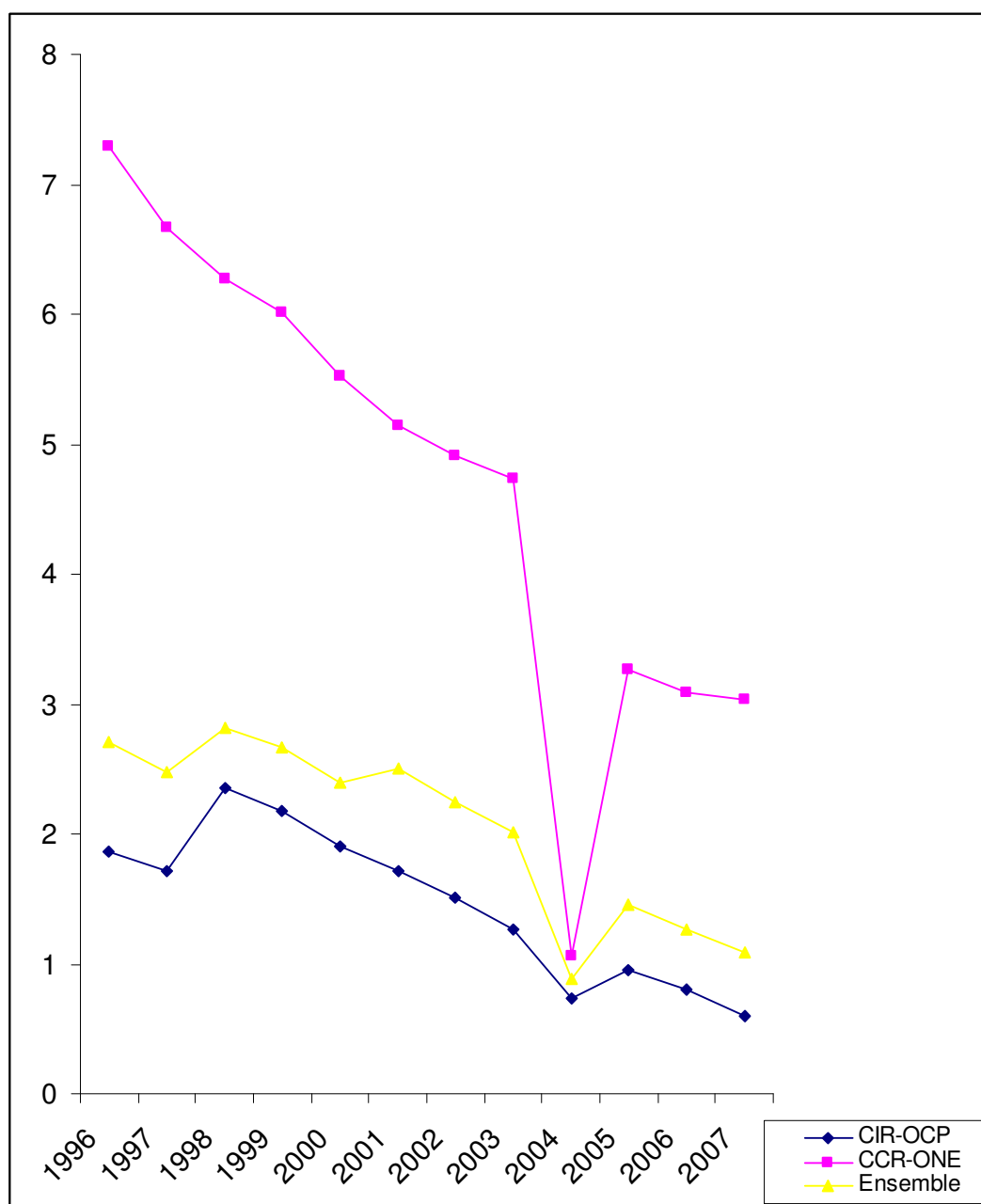
3-RAPPORT DEMOGRAPHIQUE

Le rapport démographique global des régimes internes s'est détérioré de 14,69% pour s'établir à 1,17 actif pour un retraité en 2007 contre 1,37 en 2006.

Régimes	Actifs	Retraités	Actifs	Retraités	Rapport démographique (Actifs/ Retraités)		
	2006		2007		2 006	2 007	Variation en%
CIR-OCP	16038	20 148	14 339	21 360	0,80	0,67	-15,65
CCR-ONE	16419	3 498	15 895	4 460	3,09	2,99	-24,07
TOTAL	32 457	23 646	30 234	25 820	1,37	1,17	-14,69

La CCR-ONE présente un rapport démographique en 2007 de 2,99 contre 3,09, soit une baisse de 24,07%. Ce rapport s'établit pour la CIR-OCP à 0,67 en 2007 contre 0,80 l'exercice précédent, soit une baisse de 15,65 %.

EVOLUTION DU RAPPORT DEMOGRAPHIQUE
SUR LA PERIODE 1996-2007



SECTION 2 : INDICATEURS FINANCIERS

1 – RESSOURCES

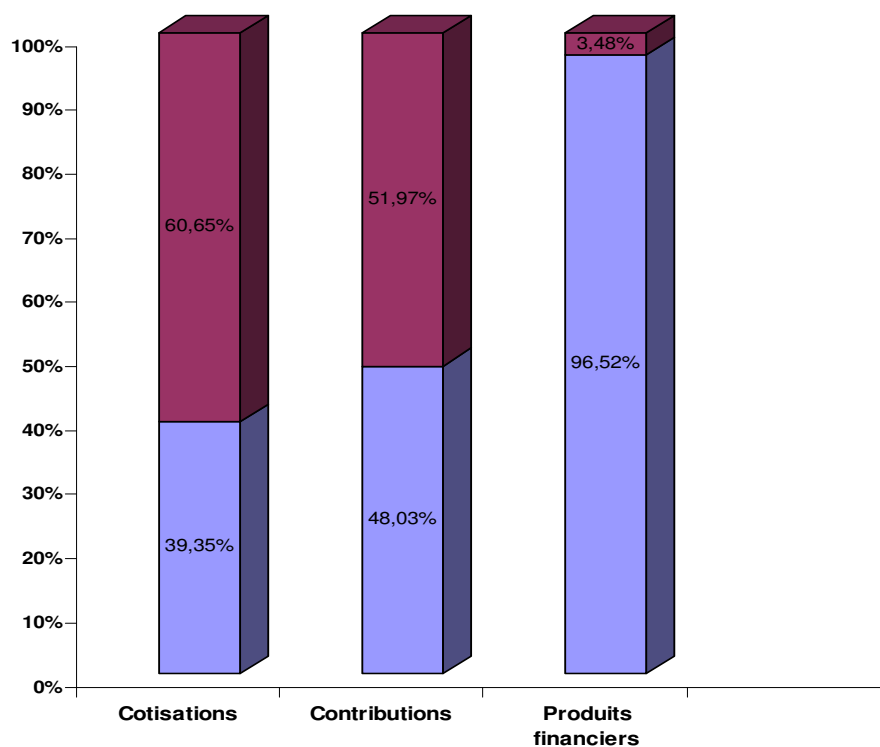
Le montant global des ressources des régimes internes a enregistré en 2007 une baisse de 5,23%, passant ainsi de 2 306,18 millions de dirhams en 2006 à 2 185,63 millions en 2007

Ces ressources sont constituées par :

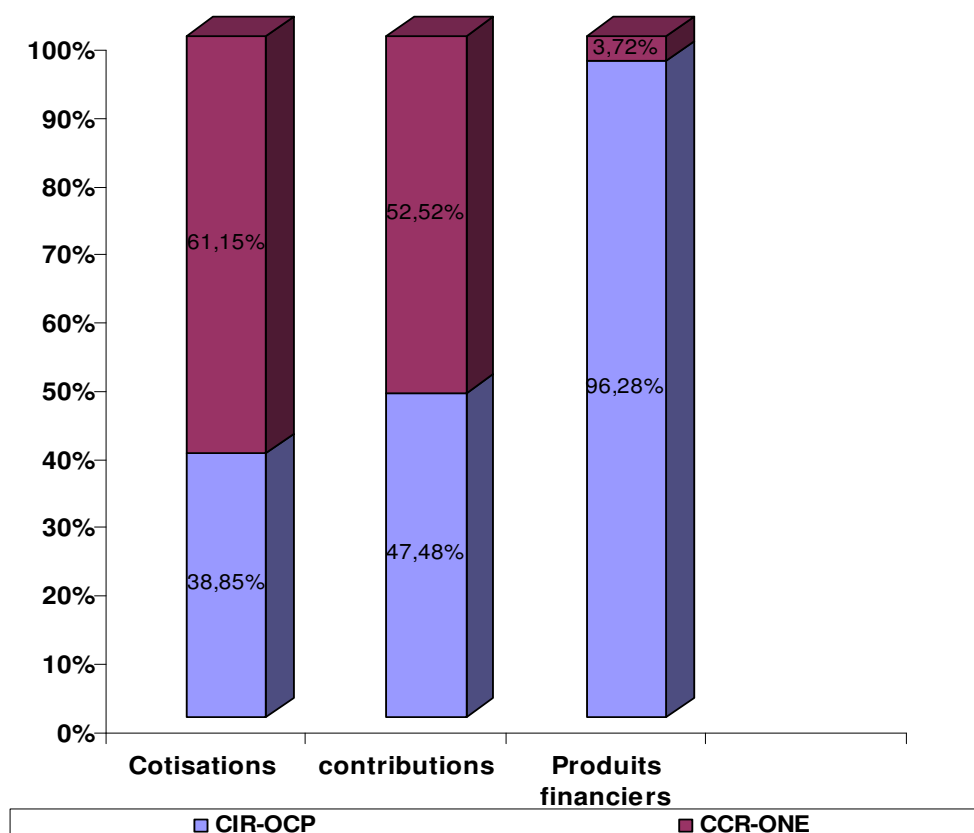
- ♦ les cotisations et les contributions qui représentent 30,34 % du total de la structure en 2007. Elles se chiffrent à 663,07 millions de dirhams en 2007 contre 668,80 en 2006 ;
- ♦ les produits financiers qui s'élèvent à 1 522,56 millions de dirhams en 2007 contre 1 637,38 millions en 2006, représentant ainsi 69,66% de l'ensemble des ressources en 2007.

Régimes	Ressources							
	Cotisations		Contributions		Produits financiers		Total	
	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007
CIR-OCF	78,99	77,39	224,81	220,27	1 580,39	1 465,88	1 884,19	1763,54
CCR-ONE	121,75	121,79	243,25	243,62	56,99	56,68	421,99	422,09
TOTAL	200,74	199,18	468,06	463,89	1 637,38	1 522,56	2 306,18	2 185,63

Répartition des ressources Année 2006



Année 2007



La part de la CIR-OCP dans la totalité des ressources des caisses internes reste dominante et représente 80,69% de l'ensemble. Elle s'élève 1 763,54 à millions de dirhams en 2007 contre 1 884,19 millions en 2006, soit une régression de 6,40%.

Rapportés aux ressources de ce régime, les produits financiers de la CIR-OCP représentent 77,80 % en 2007.

Les ressources de la CCR-ONE ont atteint, pour leur part, 422,09 millions de dirhams en 2007 contre 421,99 millions en 2006, enregistrant ainsi une faible progression de l'ordre de 0,024%.

Avec un montant de 365,41 millions de dirhams en 2007, les cotisations et les contributions représentent 86,47% du total des ressources de la CCR-ONE contre 13,43% pour les produits financiers.

Le montant global des produits financiers a, pour sa part, enregistré une diminution de 7,01%, passant ainsi de 1 637,38 millions de dirhams en 2006 à 1 522,56 millions en 2007.

2-DEPENSES

Les dépenses globales des régimes internes ont totalisé 1 656,48 millions de dirhams en 2007 contre 1 485,23 millions en 2006, en progression de 11,53%.

La structure de ces dépenses est marquée par le poids des prestations servies qui s'élèvent à 1 590,52 millions de dirhams en 2007 contre 1 418,68 millions en 2006, représentant ainsi 96,02% de la dépense globale.

Ces régimes ont, par ailleurs, constaté 13,73 millions de dirhams de frais généraux en 2007 contre 14,63 millions l'exercice précédent, soit l'équivalent de 2,07% des cotisations et contributions.

En Millions DH												
Régimes	Prestations						Frais généraux		Autres		Total	
	Retraites		Ayants droits		Total							
	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007
CIR-OCP	924,34	1036,24	108,86	117,84	1033,20	1 154,08	9,78	9,13	30,08	30,06	1073,06	1193,27
CCR-ONE	340,92	387,81	44,56	48,63	385,48	436,44	4,85	4,60	21,84	22,17	412,17	463,21
TOTAL	1265,26	1424,05	153,42	166,47	1418,68	1590,52	14,63	13,73	51,92	52,23	1485,23	1656,48

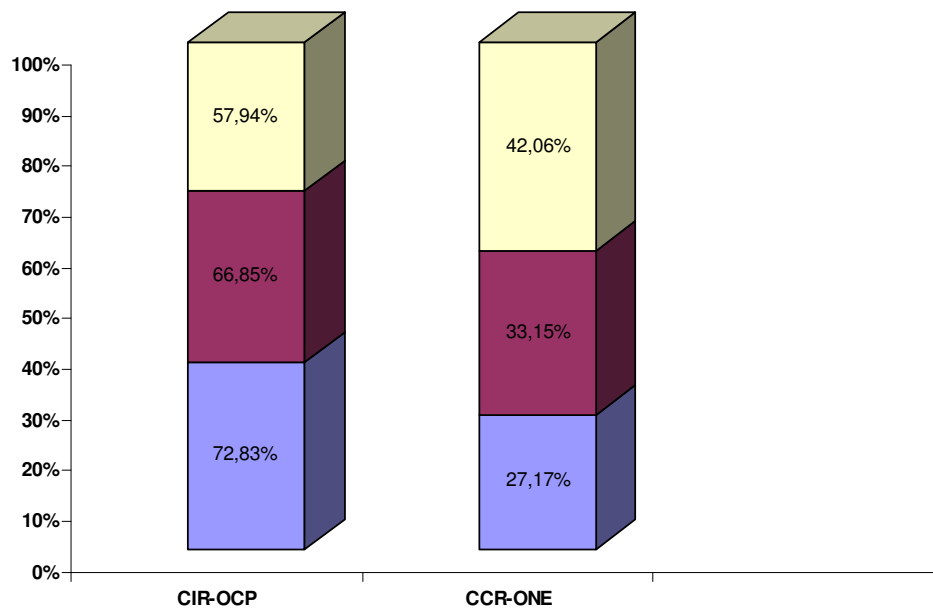
Les dépenses de la CIR-OCP ont atteint 1 193,27 millions de dirhams en 2007 contre 1 073,06 millions en 2006, en progression de 11,20%. Les prestations servies par ce régime, soit 1 154,08 millions de dirhams en 2007, absorbent 96,73% du total de ses charges, représentant ainsi 72,56 % de l'ensemble des prestations.

Les dépenses relatives à la CCR-ONE ont atteint, pour leur part, 463,21 millions de dirhams en 2007 contre 412,17 millions en 2006, soit une augmentation de 12,38%. Les prestations servies par ce régime atteignent 436,44MDH en 2007 représentant 27,44% de l'ensemble des prestations.

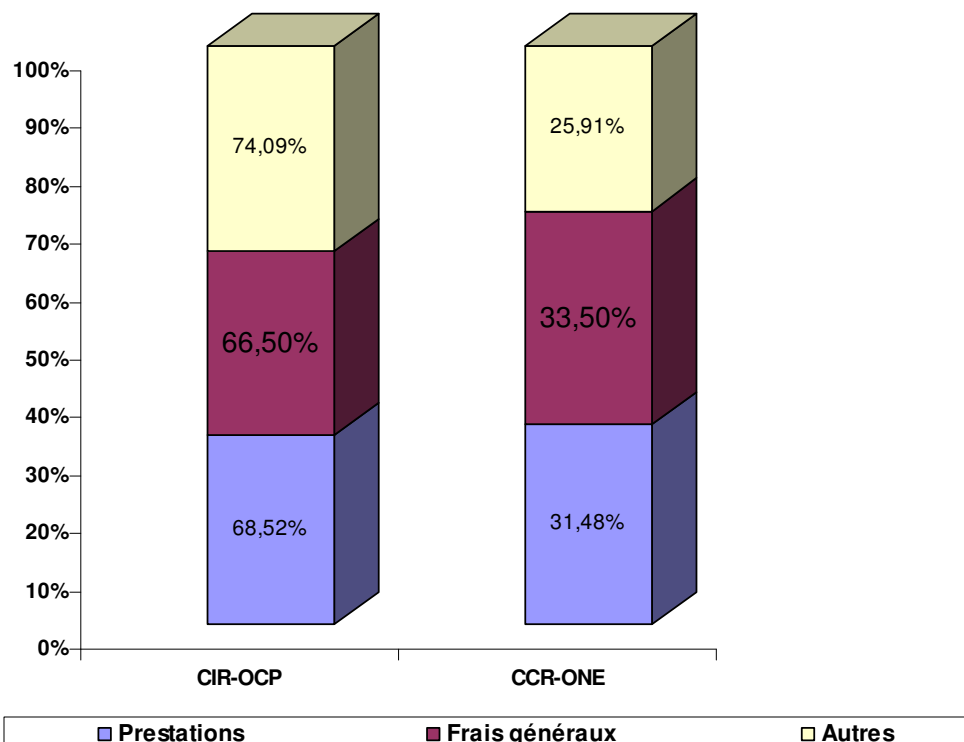
En outre, les régimes internes de retraite ont supporté 52,23 millions de dirhams en 2007, au titre des autres charges, constituées principalement des allocations familiales et des remboursements des retenues.

Répartition des dépenses

Année 2006



Année 2007



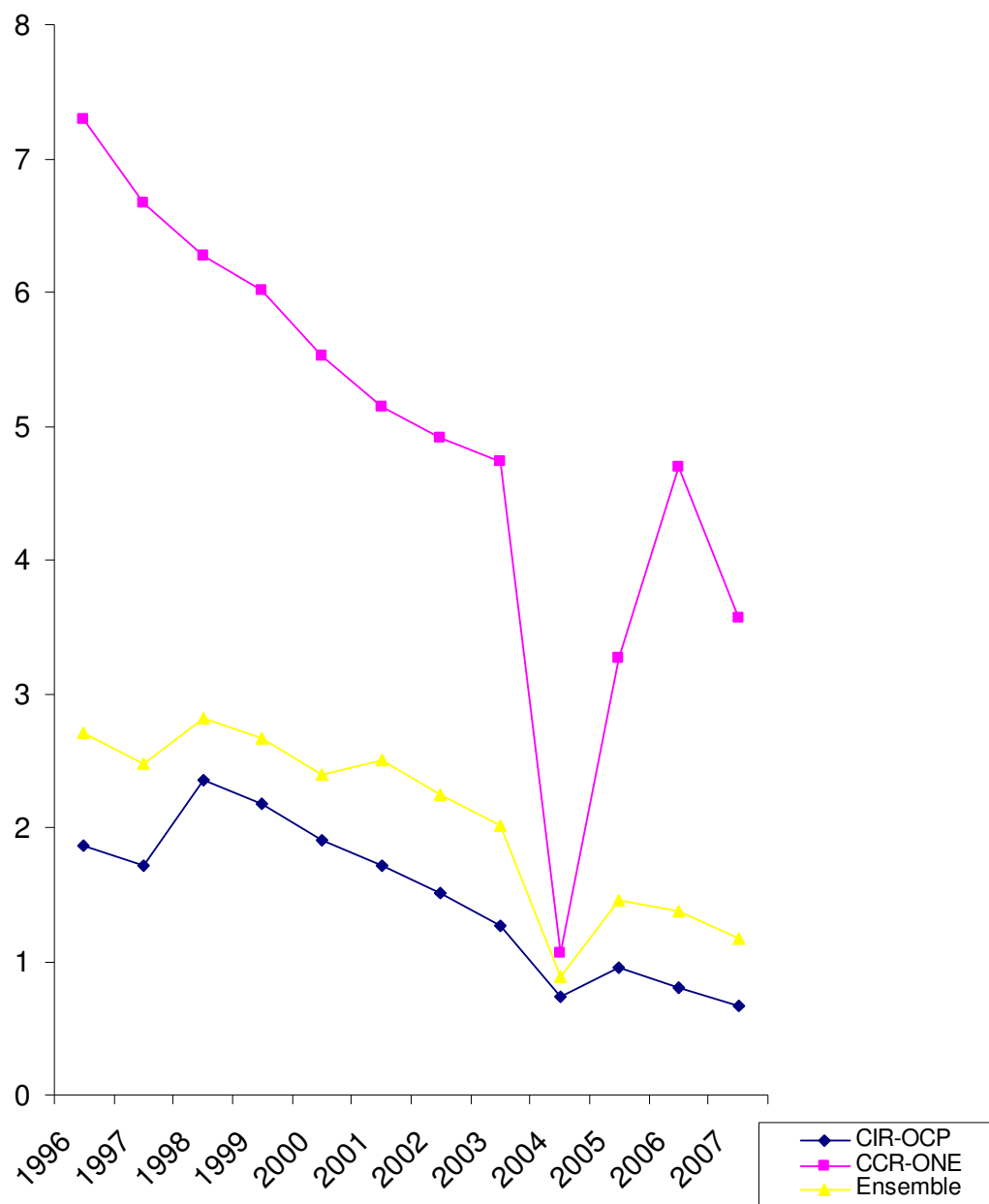
Compte tenu de ce qui précède, le taux de charges des régimes internes de retraite (prestations/cotisations et contributions) s'élève en 2007 à 240,01% contre 185,20% en 2006, soit une détérioration de 29,59%.

En millions de dirhams

Régimes	Cotisations et Contributions		Prestations		Taux de charges en % (Prestations/ Cotisations)		
	2006	2007	2006	2007	2006	2007	Variation en%
CIR-OCP	303,80	297,66	1033,20	1154,08	257,90	387,72	50,34
CCR-ONE	365,00	365,41	385,48	436,44	105,49	119,56	13,33
TOTAL	668,80	663,07	1418,68	1590,52	185,20	240,01	29,59

La lecture du tableau montre que le taux de charges de la CCR-ONE a enregistré une détérioration de 13,33%, pour s'établir à 119,56% en 2007 contre 105,49% en 2006. Et celui relatif à la CIR-OCP a enregistré cette année une détérioration de 50,34% pour se situer à 387,72 contre 257,90 l'année précédente.

EVOLUTION DU TAUX DES CHARGES
SUR LA PERIODE 1997-2007



3- RESERVES

Le total des réserves constituées par les régimes internes s'élève à 34 333,47 millions de dirhams en 2007 contre 33 195,66 millions de dirhams en 2006, soit une amélioration de 3,43%.

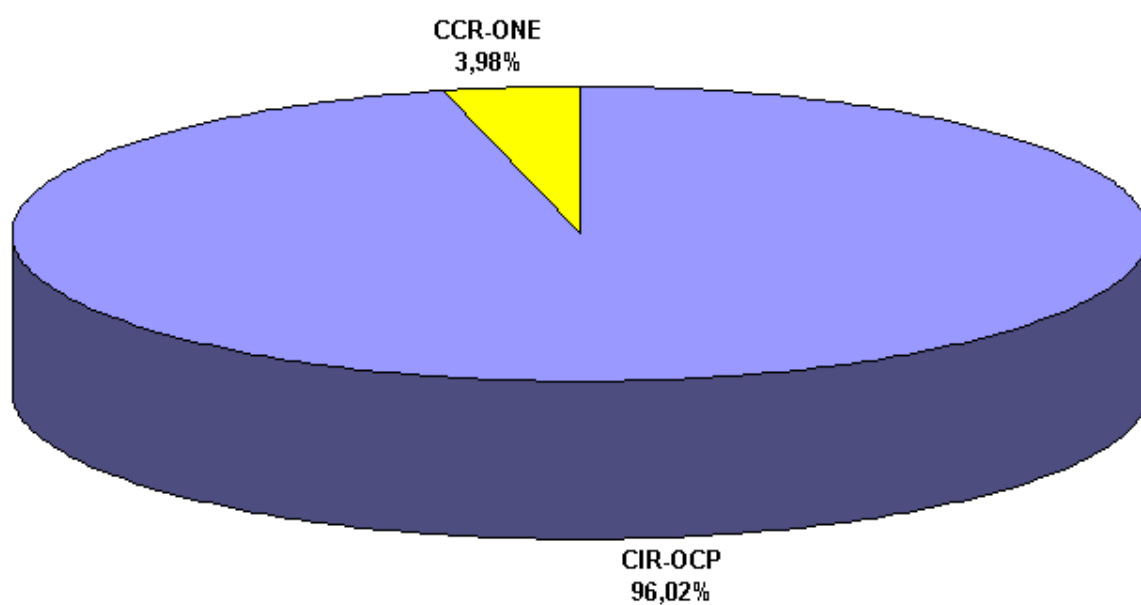
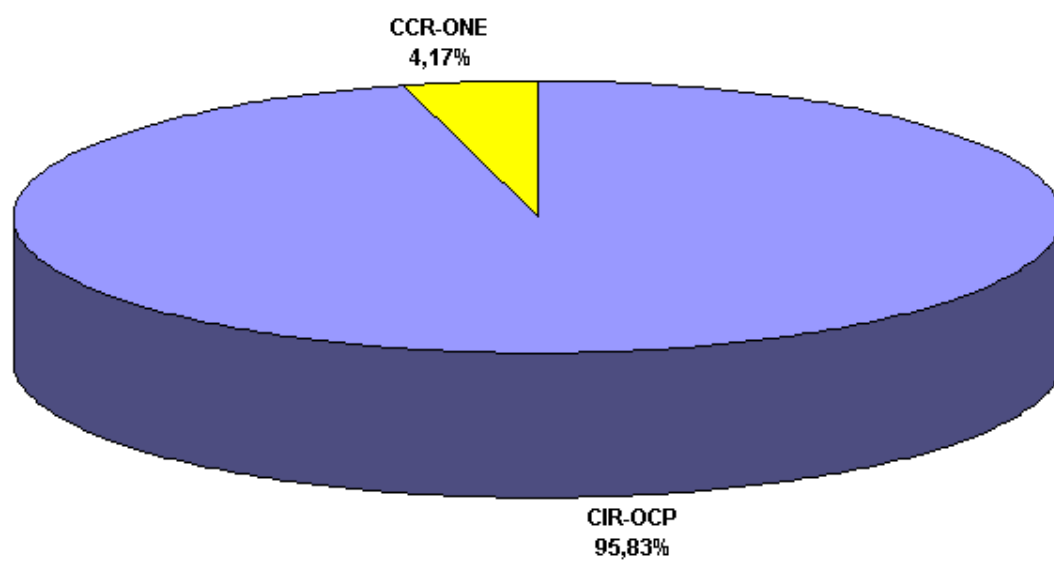
La structure de ces réserves est marquée par le poids de celles constituées par la CIR-OCP qui s'élèvent à 32 967,90 millions de dirhams en 2007 représentant ainsi 96,02% du montant global.

Régimes	Provisions et réserves				
	Année 2006		Année 2007		Variations en %
	Montant	%	Montant	%	
CIR-OCP	31 812,47	95,83	32 967,90	96,02	3,63
CCR-ONE	1 383,19	4,17	1 365,57	3,98	-1,27
TOTAL	33195,66	100,00	34333,47	100,00	3,43

Les réserves constituées par la CCR-ONE ont connu une régression de 1,27% pour atteindre 1 365,57 millions de dirhams en 2007 contre 1 383,19 millions en 2006.

Répartition des provisions et des réserves

Année 2006



LEXIQUE

Adhérents	Organismes employeurs qui adhèrent à un régime de retraite. Cette adhésion peut résulter d’une obligation imposée par la loi dans la mesure où il s’agit de régimes obligatoires (régimes des pensions civiles et militaires gérés par la CMR, RCAR–Régime général, CNSS) ou d’une adhésion libre (CIMR, Régime complémentaire du RCAR).
Actifs	Salariés – fonctionnaires en âge d’activité, affiliés à un régime de retraite. Au titre de l’année considérée, ces affiliés peuvent être des actifs cotisants s’ils font l’objet d’une déclaration et de versements de cotisations au régime. Les affiliés non cotisants (appelés parfois affiliés inactifs, affiliés dormants, affiliés immatriculés ou ayants – droit) sont des affiliés encore en âge d’activité ayant cotisé auprès du régime au titre des années antérieures mais pas au titre de l’année sous revue. Les indications fournies dans ce rapport ne concernent que les actifs cotisants.
Ayants-droit	Personnes bénéficiant d’une pension de réversion (conjoint, orphelins) en cas de décès en activité d’un affilié ou de décès d’un retraité ou d’un invalide. Les pensions octroyées dans ce cas sont parfois appelées pensions de survivants.
Cotisations	Il s’agit de la part salariale versée au régime de retraite.
Contributions	Se rapporte à la part patronale versée au régime de retraite.